

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 7 DECEMBRE 2021
COMPTE-RENDU

Vu les circonstances exceptionnelles,
le conseil Municipal ne s'est pas réuni dans la salle du conseil municipal mais dans
la salle des Fêtes de Coulombs.

À ce jour, l'impossibilité de respecter les mesures sanitaires dans le lieu habituel constitue une raison exceptionnelle de modification de ce lieu. La réunion s'est déroulée dans le strict respect des règles de distanciation et des gestes barrières.

Coulombs, le 7 décembre 2021

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services : renouvellement du contrat d'utilisation des logiciels destinés à la commune afin de répondre aux besoins administratifs
- Micro-crèche : proposition de déclaration sans suite de la procédure de création d'une micro-crèche pour infructuosité de l'appel d'offres (marché public)
- Eure-et-Loir Ingénierie : convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme 2022-2024
- Finances : décisions modificatives
- Rétrocession de voirie « Lotissement Le Pré », rue du Bois Moineaux
- TDF : renouvellement du bail « antenne relais »
- Route Départementale 116 à Chandelles : signature d'une convention avec le Conseil départemental d'Eure-et-Loir
- Noël des enfants : organisation d'un spectacle
- Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France : désignation des membres amenés à siéger à la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Travaux : marquage au sol
- Travaux : pose et acquisition d'une chaudière
- Travaux : rénovation et entretien d'un logement situé 39 grande rue à Coulombs
- Acquisition de trois jardinières
- Sécurité - Ecole de Coulombs, SIRP : Cavée de Paris
- Questions diverses

Le mardi 7 décembre 2021, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 29 novembre 2021, se sont réunis.

Sont présents : Mme Catherine MARIE, M. Daniel GUILLY, M. Francis GUILLARD, M. Didier Le BARS, Mme Murielle LEROY, M. Pascal LENOIR, M. Jean-Luc MARTIN, M. Patrick JOYEUX, M. Roland PETIT, Mme Nathalie ANDREU, Mme Sylvie DE ROA et Mme Claudine ABHERVE.

Mme Valérie MONOT et Mme Jacqueline FOUQUET sont absentes et ont donné respectivement pouvoir à M. Daniel GUILLY et Mme Catherine MARIE.

La séance débute à 20h00.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

Une minute de silence est respectée pour rendre hommage à M. MARTIN, ancien élu de la commune.

COMPTE-RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu précédent.

COMMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

M. Le Maire communique les nouvelles directives sanitaires transmises par M. Le Sous-Préfet, pour la mise à disposition des salles communales. A partir de ce jour, la salle des fêtes ne sera plus disponible pour des manifestations dites festives.

C.C.P.E.I.D.F. Commission mobilité : Mme Catherine MARIE

Présentation de la compétence mobilité.

Des groupes de travail sont créés pour réfléchir à la mise en place de solutions type « transport à la demande », « mobilité active (vélo, marche) », « mobilité partagée » et « mobilité solidaire ».

Une ligne régulière vient d'être créée pour relier la gare d'Epernon aux entreprises sparnoniennes.

M. Gérald COIN, Vice-président en charge de la mobilité est venu en Mairie en présence de Mme Catherine MARIE, Mme Claudine ABHERVE et Mme Sylvie DE ROA, pour animer une réunion de travail.

Les élus ont présenté un projet de questionnaire « mobilité ».

C.C.A.S. Commission sociale : Mme Catherine MARIE

La commission « action sociale » se réunit très régulièrement. Au cours de ces réunions il a été décidé d'offrir aux seniors des colis ou des bons d'achats pour fêter Noël, un spectacle pour la galette, de proposer des spectacles aux Prairiales à Epernon, et enfin un repas au mois d'avril ou au mois de mai.

SIRP : M. PETIT

Ordre du jour du prochain comité syndical : mise en place de provision pour impayés, sécurité école (store, portail et tracé piéton), inscription des enfants âgés de moins de 3 ans, ester en justice.

Suite aux nouvelles annonces gouvernementales, le protocole sanitaire de la cantine est inchangé car il n'avait pas été modifié à la rentrée.

Périscolaire C.C.P.E.I.D.F. : mise en place de nouveaux chauffages.

TERRITOIRE D'ENERGIE : M. Didier LE BARS

Vote du budget.

Information sur la méthanisation.

CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'UTILISATION DES LOGICIELS DESTINES A LA COMMUNE AFIN DE REpondre AUX BESOINS ADMINISTRATIFS

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services de la commune doit être renouvelé. Il permet au secrétariat de la commune d'exécuter ses missions (état civil, élections, comptabilité...). Il convient pour la continuité du service de renouveler le contrat pour une période de 3 ans (2022-2024).

Les membres du conseil votent à l'unanimité le renouvellement du contrat de prestation et autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

MICRO-CRECHE : PROPOSITION DE DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE DE CREATION D'UNE MICRO-CRECHE POUR INFRACTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES (MARCHE PUBLIC)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2123-1, L2152-3, R 2185-1 et R 2385-1, et L2113-10,

Vu la délibération 2021-09-04 du 13/09/2021 fixant le budget prévisionnel estimé,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 01/10/2021 sur le portail de l'AM28 et publié le 04/10/2021 dans l'Echo Républicain Centre-France,

Considérant le résultat de la consultation, à savoir, aucune offre pour le lot 5, aucune offre pour le lot 6 et aucune offre pour le lot 7,

Considérant l'infructuosité rencontrée pour certains lots et le montant des offres financières pour d'autres lots, excédant les crédits budgétaires alloués à l'opération tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure,

Considérant l'analyse comparative des offres réalisées par le maître d'œuvre pour les lots fructueux,

Considérant que les offres dont les prix excèdent les crédits budgétaires alloués au marché tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure s'avèrent inacceptables au sens de l'article L.2152-3 du code de la commande publique,

Il est rappelé que le premier budget voté était de 411.680€ HT. Ce montant est celui présenté pour les demandes de subventions. Dans un second temps, le 13/09/2021, le budget estimatif a été voté pour un montant de 432.825,06 euros HT soit 519.390,07 euros TTC.

Le coût total des devis, après négociation, est aujourd'hui de 477.187,25€ HT soit 572.624,7 euros TTC. A ce montant, il faut rajouter trois lots pour lesquels la commune n'a pas reçu d'offre. L'estimation par l'architecte de ces trois lots est d'un montant de 61.633,76 € HT soit 73.960,51€ TTC.

Le coût total du projet s'élève à un montant de 538.821,01 € HT soit 646.585,21€ TTC.

La déclaration d'infructuosité s'impose à la commune car les élus considèrent qu'il y a une inadéquation entre les attentes exprimées et les offres présentées par les candidats, sachant qu'il faut rajouter d'autres dépenses dans le cadre de ce projet (la société socotec, les coûts pour réaliser le bornage,...).

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil municipal de déclarer la procédure sans suite pour cause d'infructuosité pour les lots et selon les motifs suivants :

- l'absence de réponse pour les lots suivants : aucune offre pour le lot 5, aucune offre pour le lot 6 et aucune offre pour le lot 7 (absence de candidature et d'offre réceptionnées dans le délai imparti) ;

- après étude des offres remises pour les lots 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, le montant est nettement supérieur au budget voté, elles sont donc jugées inacceptables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité :

- de déclarer les lots 5, 6 et 7 infructueux car aucune offre n'a été réceptionnée pour lesdits lots ;

- de déclarer les offres des lots 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 inacceptables au motif que leurs prix excèdent les crédits budgétaires alloués au marché,

- décide de déclarer la procédure lancée le 1/10/2021 sans suite pour infructuosité et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

M. Le Maire informe qu'il est toujours en contact avec les porteuses du projet. Une opportunité à Nogent-le-Roi est à l'étude.

EURE-ET-LOIR INGENIERIE : CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME 2022-2024

La convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanismes arrive à échéance. Eure-et-Loir Ingénierie assure l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la commune tel que :

- certificat d'urbanisme opérationnel,
- déclarations préalables,
- permis de construire, de démolir, d'aménager,
- le contrôle de conformités des travaux,
- etc

M. Le Maire souhaite que soit votée l'option « fin de travaux » page 9 de la convention qui permet le contrôle de chantier et la constatation des infractions moyennant la somme de 120 euros H.T. par intervention.

Les membres du conseil votent à l'unanimité :

- le renouvellement de la convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme 2022-2024,

- l'option de contrôle de chantier et constatations des infractions,

- l'autorisation pour M. Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

Décision modificative n°5 :

Il convient de réapprovisionner le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » pour un montant de 5.700 euros en prenant cette somme au budget en « suréquilibre » au compte 678 du chapitre 67 Charges exceptionnelles et de l'affecter comme suit :

- Compte 6531 indemnités : 4.000 euros
- Compte 6533 cotisations retraites : 400 euros
- Compte 6534 cotisations sécurité sociale : 800 euros
- Compte 65888 Autres : 500 euros

Décision modificative n°6 :

Pour honorer une facture relative à des frais d'étude pour un projet d'enfouissement de réseaux chemin de la Grimpette, il convient de prendre la somme de 450 euros du budget en suréquilibre au compte 678 du chapitre 67 « Charges exceptionnelles » et de l'affecter au compte 2031 « frais d'étude » en investissement projet 210007 « Frais étude enfouissement réseaux Chemin de la Grimpette ».

Les membres du conseil votent à l'unanimité les décisions modificatives.

Demande de remboursement d'arrhes - salle des fêtes :

Un administré a fait une demande de remboursement d'arrhes à la suite de l'annulation d'une réservation prévue en septembre 2022.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la demande de remboursement d'arrhes.

PanneauPocket : adhésion à l'application :

Mme Catherine MARIE souhaite que la commune adhère au service d'information « mobile » PanneauPocket distribué par Centre France (l'Echo Républicain). Cette application mobile permet d'informer les administrés en temps réel. Elle permettrait la diffusion d'informations telles que les dates de distribution des colis de Noël, les prochaines manifestations, mais aussi les lieux et des dates des chantiers et des travaux, les routes barrées...

Le tarif annuel s'élève à 180 euros par an avec 2 mois gratuits et la création de deux comptes qui pourront être utilisés par la Bibliothèque et l'école.

Les membres du conseil approuvent l'adhésion à l'application PanneauPocket.

Après toutes les décisions modificatives votées, le montant économisé au budget 2021 inscrit au compte en suréquilibre est de 185.801,66 €. A cette somme déjà économisée en 2021, on peut ajouter la trésorerie disponible de la commune qui est de 558.757,91 €

RETROCESSION DE VOIRIE « LOTISSEMENT LE PRE », RUE DU BOIS MOINEAUX

Le notaire n'a pas finalisé son travail, le dossier est reporté à une date ultérieure.

TDF : RENOUELEMENT DU BAIL « ANTENNE RELAIS »

M. Le Maire a soumis le projet de renouvellement du bail de l'antenne relais au Notaire de la commune et celui-ci a émis des remarques.

M. Le Maire propose, si les remarques conviennent aux membres du conseil et sont acceptées par TDF, de l'autoriser à signer ledit bail.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer le bail et tout document inhérent au renouvellement du bail.

ROUTE DEPARTEMENTALE 116 A CHANDELLES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR

La convention est en cours de rédaction par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir. Grâce à ce partenariat, la commune va pouvoir bénéficier des compétences techniques et des précieux conseils des ingénieurs du Conseil départemental d'Eure-et-Loir pour rénover la rue et les trottoirs.

Cette délibération démontre la volonté des élus d'engager la rénovation de la voirie et des trottoirs de la RD 116 à Chandelles. Les élus profiteront de ce projet pour enfouir les réseaux.

Les travaux pourront être engagés car le syndicat des Eaux de Ruffin aura bientôt fini ses interventions sur ses réseaux.

NOËL DES ENFANTS : ORGANISATION D'UN SPECTACLE

M. Le Maire remercie les participants qui ont organisé le Noël des enfants. Compte-tenu du contexte sanitaire, le spectacle du 17 décembre prochain doit être reporté.

Un spectacle de magie avec la participation d'une mascotte proposé par l'Étincelle de Maintenon a été retenu et s'élève à 450 euros TTC.

Mme Nathalie ANDREU propose d'offrir des cadeaux en fonction de l'âge des enfants, sur inscription. Les membres du conseil sont d'accord sur le principe et Mme Catherine MARIE propose d'organiser une réunion de travail.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE-DE-FRANCE : DESIGNATION DES MEMBRES AMENES A SIEGER A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Dans le cadre de la commission locale d'évaluation des charges transférées, il convient de nommer un membre du conseil municipal pour y siéger.

M. Le Maire propose sa candidature.

Les membres votent à la majorité la nomination de M. Le Maire.

M. Le Maire s'abstient

TRAVAUX : MARQUAGE AU SOL

M. Le Maire considère que les abords de l'église ne sont pas assez propres (déjections canines,...). Il propose d'acquérir des bornes de propreté canine. Les membres du conseil proposent aussi, d'équiper la rue de Sully et la sente aux abords du magasin Vival.

Un nouveau devis pour le marquage au sol est parvenu en Mairie. Il tient compte de la remarque du Conseil Départemental pour le panneau normé de l'arrêt minute « Grande Rue » et de l'ajout d'un marquage anti-stationnement à l'école.

Le montant du devis s'élève à 1.278,98 euros H.T. soit 1.534,78 euros T.T.C.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le montant du devis.

TRAVAUX : POSE ET ACQUISITION D'UNE CHAUDIERE

M. Le Maire remercie la société STC d'être intervenue en urgence pour la mise en sécurité de la chaudière de la Mairie. Après vérification celle-ci est hors service et non réparable. Compte-tenu de la période hivernale, l'acquisition d'un nouveau matériel a été réalisée. La chaudière a été installée dès réception, car la mairie, la salle des fêtes et les logements n'avaient plus de chauffage.

Le montant de la facture s'élève à 19.862,29 euros H.T. soit 23.834,75 euros T.T.C.

Il convient pour honorer cette facture de prendre au budget en suréquilibre au compte 678 la somme de 23.835 euros et de l'affecter en investissement au compte 2158 projet 210008 Acquisition d'une chaudière.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant de la facture et la décision modificative n°7.

TRAVAUX : RENOVATION ET ENTRETIEN D'UN LOGEMENT SITUE 39 GRANDE RUE A COULOMBS

Les travaux consistent à rénover un escalier en tomettes. Après avoir reçu un premier devis, la commune est en attente de 2 autres devis.

ACQUISITION DE TROIS JARDINIÈRES

La commune souhaite faire l'acquisition de 3 jardinières du même modèle que celles des précédents achats. Elles sont réalisées à Coulombs : Fabrique de Meubles de Coulombs. L'objectif est de fleurir Chandelles. Le montant de la commande s'élève à 3.456,21 euros H.T. soit 4.147,45 euros T.T.C.

Il convient pour honorer cette facture de prendre au budget en suréquilibre au compte 678 la somme de 4.200 euros et de l'affecter en investissement au compte 2158 projet 210009 Acquisition de jardinières.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'acquisition des jardinières, leur montant et la décision modificative n° 8.

SECURITE - ECOLE DE COULOMBS, SIRP : CAVEE DE PARIS

Pour sécuriser l'accès « piétons » de l'école de Coulombs, les élus souhaitent modifier le sens de circulation des usagers de la route de la cavée de Paris. L'objectif est de permettre aux enfants, et leurs parents, de pouvoir aller à l'école à pied en marchant sur un espace sécurisé. Des incidents ont été signalés et les élus souhaitent intervenir.

Après en avoir débattu, les membres du conseil votent à l'unanimité la mise en sens unique pour les usagers de la route de la cavée de Paris : dans le sens du bas (à l'intersection rue de chandelles) vers le haut (groupe scolaire - RD 4).

QUESTIONS DIVERSES

SICME : M. Jean-Luc MARTIN

Un projet de rénovation de la digue est en cours. M Jean-Luc MARTIN propose d'en profiter pour garder la terre des futurs travaux de la déviation pour ce projet.

M. Didier LE BARS souhaite que l'on fasse appel à un électricien pour changer les ampoules et néons de la salle des fêtes.

M. Francis GUILLARD informe que la société SATRI en charge du balayage des caniveaux de la commune réinterviendra dès que la météo sera plus clémente.

Mme Catherine MARIE fait part de la demande de Mme Jacqueline FOUQUET pour reprendre les travaux récemment réalisés rue de Paris.

Mme Claudine ABHERVE signale une voiture tampon située rue de Sully.

Mme Sylvie DE ROA souhaite connaître le « devenir » du pont situé rue de Sully. M. Le Maire informe que si les riverains souhaitent rétablir la circulation, la commune devra procéder à des travaux de rénovation. Les riverains semblent avoir une préférence pour le contexte actuel, car le quartier est beaucoup plus calme sans voiture. En l'état, les membres du conseil proposent la mise en place de barrières pour sécuriser les lieux et organiser le stationnement. Les Sapeurs-Pompiers seront interrogés pour avis.

M. Roland PETIT signale des problèmes de facturation avec les Eaux de Ruffin et s'interroge sur le déplacement de la pompe de relevage en milieu de la RD 116. Comment le syndicat va-t-il gérer les interventions sur cette pompe ? Vont-ils bloquer la route à chaque intervention ? M. PETIT est inquiet sur le devenir de ce syndicat.

Mme Catherine MARIE informe que les relevés des compteurs d'eaux n'auront lieu qu'une fois par an. M. Roland PETIT se demande comment les fuites seront détectées?

Au vu de ces travaux, M. Roland PETIT souhaite que l'on renforce le chemin des plantes avant de lancer les travaux de réfection de la RD116.

M. Roland PETIT informe que les effectifs sont en baisse en maternelle (72 élèves). M.PETIT remercie l'ASPPEE pour la mise en place de la décoration de Noël et la commune de Senantes pour la vaccination des agents du SIRP pour la 3^{ème} dose.

M. Le Maire informe d'une augmentation des effectifs au sein du collège Jean MOULIN. Les services du Conseil départemental sont en train d'étudier un projet d'extension et de rénovation.

M. Le Maire remercie les élus ayant participé à la rédaction du « Pavé de Coulombs ». Mme Catherine MARIE informe que 2 devis d'impression sont parvenus en Mairie et propose aux élus d'envoyer leurs avis et remarques par mail à M. Didier LE BARS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H05.

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du Canton d'Epernon

